



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8173
29 septembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAËL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur une violation flagrante du cessez-le-feu commise par les forces armées de la République arabe unie le 27 septembre 1967. L'incident provoqué par la République arabe unie a causé de lourdes pertes à la population civile et aux forces militaires du Sinaï.

Les événements suivants sont survenus le 27 septembre :

1. A 10 h 30 (heure locale), des éléments de la République arabe unie en position dans le secteur du déversoir (à l'extrémité nord-ouest du Grand lac Amer) ont ouvert le feu à la mitrailleuse sur une patrouille motorisée israélienne dans le Sinaï.

2. Vers 11 h 35, des chars égyptiens en position dans le même secteur ont commencé à bombarder les positions israéliennes du Sinaï. Les forces israéliennes ont riposté.

Vers la même heure, des pièces d'artillerie de la République arabe unie dans la région d'Ismailia ont commencé à bombarder les positions israéliennes du Sinaï, étendant l'incident à une zone d'une vingtaine de kilomètres. Les forces israéliennes ont riposté. Le bombardement d'artillerie de la République arabe unie et la riposte israélienne ont continué jusque vers 12 h 20, malgré le cessez-le-feu proposé pour 11 h 45, heure convenue.

3. A 12 h 10, des pièces d'artillerie de la République arabe unie dans la région du déversoir ont commencé à bombarder les positions israéliennes du Sinaï. Les forces israéliennes ont riposté.

4. A 12 h 20, un cessez-le-feu a pris effet. Cependant, deux minutes plus tard, l'artillerie de la République arabe unie a repris son bombardement, et d'autres éléments en position dans la région d'Ismailia ont déclenché un tir d'armes légères et de mortiers sur des positions israéliennes du Sinaï. Il n'y a pas eu de riposte.

5. A 13 h 40, l'artillerie de la République arabe unie a recommencé à bombarder des positions israéliennes à une quinzaine de kilomètres au sud d'Ismailia.

6. A 13 h 50, un train circulant dans le Sinaï entre le lac Timsah et Qantara a essuyé le feu de canons et de chars égyptiens. Par la suite, les bombardements de l'artillerie de la République arabe unie se sont étendus sur un front d'environ 100 kilomètres, de Qantara au nord à Suez au sud. Les forces israéliennes ont riposté.

7. A 14 heures, les observateurs de l'ONU ont proposé un cessez-le-feu pour 14 h 20. Bien que les autorités de la République arabe unie aient donné leur accord, les forces égyptiennes ont poursuivi leurs tirs, et une riposte a été nécessaire. De nouvelles propositions de cessez-le-feu pour 15 heures, 15 h 30, 15 h 45, 16 h 15 et 16 h 30, n'ont pas été respectées par les forces de la République arabe unie.

8. A 16 h 30, le violent bombardement déclenché par la République arabe unie a diminué d'intensité et la zone de l'incident s'est limitée à Suez. Les forces israéliennes ont riposté.

9. L'artillerie de la République arabe unie a continué des bombardements sporadiques dans la région de Suez jusqu'à 17 h 55, heure à laquelle le calme est revenu sur toute la longueur du Canal.

L'incident a causé la mort de quatre soldats israéliens. Le bombardement du train a causé la mort de cinq civils, dont deux israéliens et trois habitants d'El Arish. Cinq civils ont été tués à Qantara. Dix soldats et un civil ont été blessés.

Cet incident porte à son paroxysme la succession des événements qui se sont produits le long du Canal de Suez. Les autorités de la République arabe unie tentent, par des actes de belligérance, d'entretenir la tension dans cette région, et leurs bombardements aveugles ont causé de lourdes pertes tant civiles que militaires.

Toutes les actions engagées ou commises par la République arabe unie sont entièrement et ouvertement contraires aux résolutions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu et à l'assurance récemment donnée au général Bull, au Caire, que la République arabe unie observerait intégralement le cessez-le-feu. Il n'a même pas été tenu compte des propositions de cessez-le-feu des observateurs de l'ONU, qui avaient été acceptées par les autorités de la République arabe unie. Le manque de coordination ou la rupture du système de transmissions du commandement de la République arabe unie ne saurait être accepté comme excuse et ne justifie ni le déclenchement de l'incident ni le fait que les engagements de cessez-le-feu n'ont pas été respectés.

Le Gouvernement israélien réaffirme qu'il continuera à appliquer le cessez-le-feu, sous réserve de complète réciprocité de la part de la République arabe unie.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Gideon RAFAEL
